

RAPPORT DE SUIVI

PROJET VISANT LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION DE L'ESTRIE ET DE LA MONTÉRÉGIE

1 Le projet de renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie a été
2 approuvé le 30 janvier 2020, par la décision D-2020-011 de la Régie de l'énergie (la Régie). Dans
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt
4 de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 Au 30 septembre 2020, pour les différentes composantes du projet, l'ingénierie détaillée et les
6 demandes d'obtention des autorisations à la Commission de protection du territoire agricole du
7 Québec (CPTAQ) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
8 climatiques (MELCC) sont en cours. Tel que prévu, la commande de certains équipements à
9 longs délais de livraison et les travaux de modifications aux postes de Farnham, Cowansville et
10 Granby ont été réalisés au cours de l'année 2020. Énergir réalisera au cours des années 2021 et
11 2022, à la suite de la réception de l'ensemble des permis requis, les différentes composantes du
12 projet avant novembre 2022.

13 Le calendrier révisé ci-dessous présente les grandes étapes du Projet.

Activités	Début	Fin
Ingénierie préliminaire des travaux	Printemps 2019	Octobre 2019
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Octobre 2019	Janvier 2020
Ingénierie détaillée, commande des équipements (longs délais de livraison) et réalisation des travaux aux postes de Farham, Cowansville et Granby	Hiver 2020	Été 2020
Poursuite de l'ingénierie et devis détaillés des travaux et commandes des équipements	Automne 2020	Automne 2021
Octroi des contrats pour les travaux	Printemps 2021	Printemps 2021
Réalisation des travaux	Été 2021	Novembre 2022

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 1 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
- 2 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis
- 3 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 4 Au 30 septembre 2020, la projection finale des coûts est en ligne avec le budget initial.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	33 410	33 410

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet visant le renforcement des**
- 4 **réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie**